

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17.06.2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le 17 juin à 21 h 30, le conseil municipal convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 7 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mr BERTUEL, Mme CHAMILLARD.

Absents :

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 21 h 30.

Monsieur le Maire accueille Madame CHAMILLARD et la félicite pour son élection au sein du Conseil.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 11 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération renouvellement adhésion plateforme de dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune avait signé une convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du département de la Loire et que cette convention arrive à expiration. L'adhésion est toujours gratuite et est prévue pour une durée de 5 ans à compter de la signature.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'adhésion à la plateforme de dématérialisation et demande au Conseil de l'autoriser à signer les conditions générales de mises à disposition.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposées par le Département de la Loire.

3/ Délibération SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'arrêté préfectoral définissant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. L'arrêté est du 29 mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 définissant le schéma départemental de coopération communale tel que défini.

4/ Délibération demande de subvention enveloppe cantonale pour l'adressage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'accord de subvention de Monsieur FRECON au titre de la réserve parlementaire concernant l'adressage, il serait souhaitable de demander un complément de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Monsieur le Maire propose d'en faire la demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver les devis présentés pour un montant de 3.275 € HT
- **DECIDE** de demander une subvention au titre des enveloppes cantonales auprès du Conseil Départemental représentant 30 % du projet
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2016.

5/ Délibération Inscription de projets au COCS

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de mise en place auprès du Conseil Général d'un COCS, il convient maintenant de délibérer afin d'inscrire les projets envisagés afin que le Conseil Départemental étudie les conditions d'aide pour que nous puissions envisager concrètement la réalisation d'un ou de plusieurs projets.

Projet 1 : Toiture de la cure engagée sous le précédent mandat sans demande de subvention

Projet 2 : Nouvelle mairie (toiture et aménagement intérieur)

Projet 3 : Ancienne poste (réalisation de deux logements)

Projet 4 : Ancienne mairie (réalisation d'un logement).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les 4 projets susmentionnés au COCS

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs au COCS.

6/ Délibération commissions communales : appels d'offres et salle des fêtes

Monsieur le Maire propose, suite au renouvellement du Conseil, de renommer des personnes à la commission salle des fêtes et de nommer des personnes à la commission d'appels d'offres en prévision du COCS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer l'ensemble des membres du Conseil à la Commission d'appels d'offres,

DECIDE de nommer, pour la commission communale Salle des Fêtes, Madame Françoise CHAMILLARD en qualité de titulaire, et Mesdames Elisabeth MASSACRIER et Marie-Anne TRAPEAU, ainsi que Monsieur François ROLLAND, en tant que suppléants.

7/ Délibération approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

8/ Délibération approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'arrivée de deux nouveaux habitants sur la Commune : Monsieur Frédéric AUFRAND et de Madame Nadège DAOUD qui ont acquis la maison « Genon » en face de l'épicerie et l'ensemble du Conseil leur souhaite la bienvenue.

Suite à la réunion du 17 juin du RPI, à la demande de la Directrice de SAINT-LAURENT, les trois communes ont approuvé leur participation commune à l'achat d'un équipement de vidéo-projection et d'un ordinateur pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Suite au Conseil d'Ecole du 7 juin, Madame Elisabeth MASSACRIER et Madame Marie-Anne TRAPEAU informent que l'effectif de la rentrée 2016/2017 est en baisse notable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 42.